



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjointes
MM, BOISARD, JEANNE, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, JUBERT, DUFER, PETIT, GILLET,
MARTIN

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Nicole MARTINI qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

ABSENTS

Monsieur Alain MAGNE

Madame Corinne RIVERAIN

Madame Nathalie GREVEL

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 18 heures 00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Guy MOUTET est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur le point suivant non-inscrit dans la convocation :

- Acquisition de la parcelle AC568 sise Impasse des Écureuils

Le compte rendu de la séance du 2 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a :

- Ouvert deux lignes de trésorerie
- Signé le renouvellement de la convention avec la Fourrière Départementale pour une période d'un an du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2021 pour la capture et l'hébergement des animaux en divagation
- Signé la convention Centre Pénitentiaire de Châteaudun pour l'occupation du stand de tir jusqu'au 31 décembre 2020
- Signé le renouvellement contrat Berger Levrault 2020-2023
- Acquisition de véhicules

Monsieur le Maire donne lecture de courrier de remerciements de Monsieur et Madame BEAUMONT pour tout ce qui a été mis en place par la Municipalité lors de l'épidémie Covid-19 pour la population bonnevalaise.

1- REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le remboursement de la somme de 7 649 euros dépensée par Monsieur BILLARD pour l'acquisition du matériel nécessaire à la confection de masques pour la population bonnevalaise ainsi que pour les communes de Saint-Maur-sur-le-Loir, Flacey, Trizay et Montboissier.

Les Communes de Saint-Maur-sur-le-Loir, Flacey, Trizay et Montboissier procéderont au remboursement des sommes suivantes à la Commune de Bonneval :

Mairie de Saint-Maur : 67.50 €

Mairie de Flacey : 183.15 €

Mairie de Trizay : 214.25 €

Mairie de Montboissier : 373 €

2- EMPRUNTS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à négocier et à signer avec les établissements bancaires un emprunt de 2 000 000 euros sur 50 ans pour le budget de l'Assainissement et un emprunt de 1 000 000 euros sur 30 ans pour le budget Principal.

3- DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE À HAUTEUR DE 50% POUR UN PRÊT DE LA SA EURE ET LOIR HABITAT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50% à la SA Eure et Loir Habitat pour un prêt de 1 131 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition en VEFA de 4 logements PLAI et 5 logements PLUS situés rue du Bois Chevalier ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

4- REMISE EN ÉTAT DU PONT DE LA GRÈVE - ATTRIBUTION

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la Commission d'attribution des marchés réunit le 6 mai 2020 à 8 heures, DÉCIDE de retenir l'offre de la société DAZARD, sise à Bonneval (28), 46 rue de Chartres, pour un montant de 2 753,48 € HT comme étant l'offre la mieux-disante ; AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

5- CESSION DE LA PARCELLE AC 531 SISE IMPASSE DES ECUREUILS

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la cession de la parcelle AC 531 sise Impasse des Ecureuils à Bonneval au prix de 40 000 euros TTC, viabilité à la charge de l'acheteur, à Monsieur et Madame GALOPIN Bruno. DIT qu'une servitude de passage sera prévue sur la parcelle AC569. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître LHUILLERY TESSIER à Bonneval.

6- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

POINT NON-INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

7- ACQUISITION DE LA PARCELLE AC568 SISE IMPASSE DES ÉCUREUILS

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE l'acquisition de la parcelle AC568 sise Impasse des Ecureuils pour un montant de 25 000 euros, frais de viabilisation à la charge de l'acquéreur sous réserve d'accès des voies dans le domaine communal

Après signature des différents documents, la séance est levée à 19 heures 00.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Joël BILLARD

